

## LA SÉCURITÉ DES ARBRES DE TRANSMISSION



© Martin Schmauder

# Sommaire



© JWOwen - stock.adobe.com

## Dossier

- 04 Les arbres de transmission dans l'agriculture et la sylviculture

## Thèmes

- 06 La normalisation des masques de protection contre les infections
- 08 Des scénarios pour la numérisation de la normalisation et des normes
- 10 Trois questions à...  
Dennis Radtke, député européen (CDU)
- 11 Small Business Standards – Défendre les intérêts des PME dans le processus de normalisation
- 12 Conférence EUROSHNET 2022 : La rencontre de l'intelligence artificielle et de la SST



© RobertKneschke, Adobe Stock

## 13 En bref

Une nouvelle stratégie de l'UE en matière de normalisation

Un nouveau concept du CEN et CENELEC en matière d'adhésion

Approfondir la réflexion sur le travail de normalisation concernant la SST

## 14 Agenda



© coramax - Fotolia

Restez toujours informés :



[www\\_kan\\_de](https://www.kan.de)



Kommission Arbeitsschutz und Normung (KAN)



[KAN\\_Arbeitsschutz\\_Normung](https://www.instagram.com/KAN_Arbeitsschutz_Normung)



KAN – Kommission Arbeitsschutz und Normung



**Kai Schweppe**

Président de la KAN

Association de l'industrie et des  
syndicats patronaux du  
Bade-Wurtemberg (UBW)

## La norme se numérise

Reconnaissant que la norme selon laquelle elle a été construite a été actualisée, une machine lit les nouvelles spécifications et procède à la mise à jour de ses process, quasiment d'elle-même. Vision d'avenir ou bientôt réalité ? Le fait est que, dans la normalisation technique, le papier aura demain pratiquement disparu, laissant place à une numérisation de plus en plus omniprésente. Bientôt, les normes ne seront plus constituées de fichiers PDF, mais de segments de contenus modulaires qui pourront être lus, puis traités automatiquement par des machines.

Faisant progresser ce processus, le DIN et la DKE décrivent dans le Livre blanc de leur « Initiative Digitale Standards » différents scénarios de la numérisation. Selon ces scénarios, ce n'est pas seulement la manière dont sont présentées et traitées les normes qui se trouverait modifiée, mais aussi leur élaboration. Des processus coopératifs d'élaboration en ligne offrent de nouvelles possibilités de participation, notamment pour les parties prenantes qui n'étaient jusqu'à présent que peu représentées, comme les utilisateurs ou les petites et moyennes entreprises. L'avenir dira quelles perspectives cette nouvelle interactivité peut également ouvrir pour la SST. La KAN suit de près l'évolution de la situation. «

# Les arbres de transmission dans l'agriculture et la sylviculture

Les arbres de transmission sont des éléments amovibles qui permettent de transmettre la puissance entre un tracteur et une autre machine, par exemple attelée. Alors que l'arbre de transmission est une pièce très résistante, le protecteur qui le recouvre peut s'user s'il n'est pas utilisé correctement. S'il n'est pas remplacé, l'arbre de transmission peut alors être à l'origine d'accidents – qui peuvent être mortels. Une expertise de la KAN donne des pistes d'améliorations possibles pour les normes relatives aux arbres de transmission.

Dans l'agriculture, les arbres de transmission sont utilisés pour transmettre une puissance ou une rotation entre une unité moteur et diverses machines, par exemple entre un tracteur et une machine pour travailler la terre ou un semoir. Les arbres de transmission sont également utilisés dans la sylviculture, pour les travaux communaux et parfois aussi sur les chantiers de construction. Le même arbre de transmission peut être alors utilisé pour différentes combinaisons de tracteurs et de machines tractées (p.ex. une faneuse ou une faucheuse).

## Prescriptions légales et normes

Selon la directive Machines de l'UE, les dispositifs amovibles de transmission mécanique doivent être conçus de manière telle que toute partie en mouvement durant le fonctionnement soit protégée et qu'un opérateur ne puisse pas y avoir accès. Fonctionnant à une vitesse et à un couple élevés, les éléments rotatifs accessibles peuvent s'avérer dangereux : des vêtements peuvent par exemple se trouver happés, ce qui peut provoquer de graves accidents. Les protecteurs qui ne tournent pas avec l'arbre et recouvrent les parties rotatives ont pour objet d'empêcher ce type d'accident. Dans l'Union européenne, ils constituent l'état de la science et de la technique. Les protecteurs pour arbres de transmission sont décrits dans des normes.

## Les accidents provoqués par des arbres de transmission

Et pourtant, en Allemagne, un accident mortel causé par un arbre de transmission se produit en moyenne tous les deux ans. En Italie, on recense un nombre d'accidents encore plus élevé, ce qui s'explique probablement par un parc de machines plus ancien.



Parmi ces accidents, beaucoup sont imputables au fait que le protecteur de l'arbre de transmission était endommagé ou manipulé, voire était inexistant. Dans l'agriculture et la sylviculture, les conditions de travail sont rudes : les arbres de transmission et leurs protecteurs sont fortement sollicités par la saleté, les conditions météorologiques lors de l'usage en extérieurs, et les attelages et dételages fréquents. Et il arrive souvent que des protecteurs défectueux ne soient pas remplacés, tant sur l'arbre qu'au niveau de l'entraînement ou de la machine, l'obstacle étant alors le travail et les frais liés au montage, ou la difficulté d'obtenir des pièces de rechange. La transmission de la puissance – et donc l'effet recherché – fonctionne aussi bien sans protecteur. Les concepts courants dans l'industrie en termes de dispositifs de protection, ou les solutions de verrouillage ne sont pratiquement pas transposables. L'arbre de transmission étant utilisé entre un tracteur et une machine, le protecteur est, lui aussi, constamment sollicité par les mouvements et les secousses, et ce non seulement lors de la transmission de la puissance, mais aussi, par exemple, lors des déplacements dans le champ ou sur la route. Le protecteur doit donc faire preuve d'une certaine flexibilité : il ne doit pas être trop rigide et ne peut pas être fixé de manière permanente sur les équipements. Il n'existe à ce jour aucune solution commercialisable permettant une surveillance électronique du protecteur.

Il arrive fréquemment que la chaîne censée empêcher le protecteur de tourner avec l'arbre ne soit pas fixée, que des protecteurs endommagés ne soient pas remplacés, ou que des protecteurs soient délibérément démontés lorsqu'ils s'avèrent inadaptés, de par leur conception. Du point de vue de la STT, tout cela constitue des mauvais usages raisonnablement prévisibles. Or, selon la directive Machines, dispositifs amovibles de transmission mécanique doivent être conçus de manière à ne pas présenter de danger pour les individus, même en cas de mauvais usage raisonnablement prévisible. Cet aspect doit être pris en compte dès la conception.

### Une expertise de la KAN sur l'état de la science et de la technique

La KAN a fait effectuer une étude plus approfondie sur l'état de la science et de la technique concernant les arbres de transmission. L'expertise a été réalisée par les chaires Sciences du travail et Technique des systèmes agricoles de l'Université technique de Dresde.

Une analyse des arbres de transmission existants a mis en évidence un potentiel d'amélioration pour la normalisation. Les experts estiment notamment que l'aptitude à l'usage des arbres de transmission pourrait être améliorée par des mesures techniques. Les éléments de sécurité sur les arbres devraient être plus manœuvrables, et le graissage sur l'arbre monté devrait être facilité. Un autre aspect à étudier serait l'optimisation des matériaux utilisés pour les protecteurs pour en réduire l'usure au maximum. Un point important serait aussi de faciliter l'approvisionnement en pièces de rechange, et d'informer les opérateurs sur la nécessité d'utiliser et d'entretenir correctement l'arbre de transmission. Une optimisation serait également en partie possible pour les machines utilisées avec des arbres de transmission. Un système permettant de déposer l'arbre sur la machine tractée permettrait de retarder l'usure du protecteur.

Les résultats de l'expertise ont fait l'objet d'une discussion organisée à la fin de 2021 par la KAN, à laquelle ont participé des représentants des fabricants, de la normalisation et de la SST. Les conclusions de cette discussion sont en cours de rédaction au Secrétariat de la KAN, le but étant de les intégrer dans la normalisation. Il est prévu que les normes ISO soient révisées en 2022. La norme européenne concernant les arbres de transmission date de 2020. Dès que sa prochaine révision aura lieu, les résultats de l'expertise de la KAN seront soumis au processus.

*Katharina von Rymon Lipinski  
vonrymonlipinski@kan.de*

# La normalisation des masques de protection contre les infections

Une nouvelle norme pour les masques contre les infections transmissibles dans l'air, avec des méthodes d'essai pour la protection, tant du porteur que d'autrui, est en cours d'élaboration au niveau européen.

Depuis la pandémie, le port du masque dans les commerces, les transports en commun et les lieux de travail est entré dans les mœurs. Pour se protéger contre une infection à la Covid-19 par voie aérienne ou respiratoire, ce sont surtout les masques FFP2 et les masques médicaux qui ont été – et sont encore – utilisés.

Pour ces deux types de masques, il existe des normes, qui relèvent de domaines juridiques différents et qui, généralement, n'ont été élaborées et testées que pour un seul sens de protection (protection du porteur ou protection d'autrui). Les masques FFP relèvent du Règlement (UE) 2016/425 sur les équipements de protection individuelle (EPI) et sont, conformément à la norme harmonisée EN 149<sup>1</sup>, conçus pour la protection du porteur contre les particules (y compris les aérosols). Les masques médicaux relèvent en revanche du Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux. Conformément à la norme harmonisée DIN EN 14683<sup>2</sup>, ils sont conçus surtout pour protéger autrui contre les infections.

Par le passé, l'utilisation de ces deux types de masques reflétait cette distinction : les masques FFP étaient principalement portés pour les activités impliquant des aérosols de toute nature, y compris les poussières, et, dans certains cas, également dans un cadre médical, notamment dans les services de tuberculose pour l'autoprotection du personnel. Les masques médicaux étaient surtout utilisés dans le cadre médical, le but étant de restreindre la transmission d'agents pathogènes du personnel vers les patients immunodéprimés (en particulier lors d'opérations, d'où l'appellation courante de « masques chirurgicaux »). En cas de situation d'infection diffuse, par exemple lors d'une pandémie, on ignore toutefois souvent qui est infectieux et comment, et qui doit être particulièrement protégé.

## Un projet européen de normalisation pour un nouveau type de masque

Dans le courant de la pandémie de la Covid-19, ces deux types de masques ont, en Allemagne, été intégrés dans les ordonnances relatives à la SST, afin d'endiguer les infections diffuses également sur les lieux de travail. Le but est de protéger au mieux les employés contre les infections virales transmissibles par voie aérienne – tout en offrant un confort de port aussi élevé que possible. La solution idéale serait alors d'offrir une protection à la fois du porteur et d'autrui, usage pour lequel les masques actuels ne sont toutefois ni conçus ni testés. Il semble cependant que, dans une certaine mesure, les masques FFP2 protègent également autrui et que les masques médicaux protègent aussi leurs porteurs<sup>3</sup>.



© Robert Kneschke, Adobe Stock

En 2021, le DIN a lancé un projet de normalisation européenne portant sur un nouveau type de masque dont il est prouvé que, en cas d'infection, il protégerait aussi bien le porteur qu'autrui : les « masques de protection contre les infections ». Les travaux sont déjà en cours à l'échelle européenne<sup>4</sup>.

La nouvelle norme doit couvrir notamment les aspects suivants :

- les exigences relatives à la protection du porteur et d'autrui pendant une situation d'infection, incluant les méthodes de test (p. ex. pour les fuites et la performance de filtration)
- la mise en œuvre du Règlement sur les dispositifs médicaux et du Règlement sur les EPI
- des catégories de performance échelonnées (tant pour l'usage grand public au quotidien que pour l'usage par les employés au travail)
- un marquage clair sur les masques permettant de choisir plus facilement un modèle adéquat, adapté au risque encouru
- différentes tailles, également pour les enfants et autres groupes spécifiques d'utilisateurs
- une facilité d'utilisation (ergonomie, résistance respiratoire)

### La pertinence pour la SST

Étant donné que les masques de protection contre les infections pourraient être également utilisés pour protéger les employés, ce projet de norme présente un grand intérêt pour les parties prenantes de la prévention. La KAN a animé les discussions menées par ces cercles à propos du projet de normalisation, et en a présenté les résultats au comité de normalisation. Des défis sont encore perçus aujourd'hui au niveau de la surveillance du marché, le nouveau type de masque relevant en effet de plusieurs domaines juridiques et donc de différentes compétences. Les utilisateurs craignent par ailleurs qu'un nouveau type de masque ne vienne ajouter à la confusion qui existe déjà depuis la pandémie de la Covid-19 à propos des différentes sortes de masques, et ne remette en question les règles en vigueur dans les entreprises et leur acceptation. On estime néanmoins que, pour autant qu'elle soit bien élaborée, une norme peut aussi ouvrir de grandes opportunités pour la SST. Elles résident notamment dans le fait que les méthodes d'essai pour la protection du porteur et celle d'autrui contre les infections transmissibles par voie aérienne pourraient être réunies dans une telle norme, et aussi que le marquage pourrait s'en trouver nettement amélioré.

Le simple fait d'élaborer une norme européenne pour les masques de protection contre les infections ne signifie pas automatiquement que ces masques devront être plus tard également utilisés sur le lieu de travail. Les instances nationales de régulation doivent d'abord déterminer dans quelle mesure les masques décrits dans la norme permettent d'atteindre le niveau de protection requis pour les différentes applications. Si le nouveau type de masque passe cet examen avec succès, on pourrait alors faire référence à la norme dans l'ensemble des réglementations nationales en matière de SST. Ce n'est qu'alors que les masques de protection contre les infections pourraient aussi être davantage utilisés sur les lieux de travail.

Des représentants des cercles de préventeurs participent au travail des comités de normalisation, tant au niveau national qu'euro péen. La KAN soutient leurs travaux et continuera d'accompagner le projet de norme, afin d'y faire valoir le mieux possible les intérêts de la SST.

En particulier au début de la pandémie, on a également utilisé des **masques « grand public »** pour se protéger des infections. Il s'agit de protections en tissu qui couvrent au moins la bouche et le nez, et qui permettent de réduire notablement la vitesse du flux respiratoire ou de la projection de salive/de mucus/de gouttelettes<sup>5</sup>. Ces masques grand public ne sont ni des EPI ni des dispositifs médicaux, et il faut donc les distinguer nettement des **masques FFP2** (protection respiratoire) et des **masques médicaux** (protection de la bouche et du nez).

*Dr Anna Dammann  
dammann@kan.de*

*Dr Anja Vomberg  
vomberg@kan.de*

*Dr Michael Thierbach  
thierbach@kan.de*

<sup>1</sup> EN 149 « Appareils de protection respiratoire – Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage » (2009-08)

<sup>2</sup> DIN EN 14683 « Masques à usage médical - Exigences et méthodes d'essai - Version allemande » 2019-10

<sup>3</sup> [www.ds.mpg.de/3822295/211202\\_upperbound\\_infections](http://www.ds.mpg.de/3822295/211202_upperbound_infections); [www.pnas.org/content/118/49/e2110117118](http://www.pnas.org/content/118/49/e2110117118)

<sup>4</sup> [www.din.de/de/service-fuer-anwender/normungsportale/gesundheit/aktuelles/europaeische-normung-zu-infektionsschutzmasken-erfolgreich-gestartet-851206](http://www.din.de/de/service-fuer-anwender/normungsportale/gesundheit/aktuelles/europaeische-normung-zu-infektionsschutzmasken-erfolgreich-gestartet-851206)

<sup>5</sup> Cf. le passage 2.3 de la règle sur la SST en période de SARS-CoV-2 (version du 24/11/2021) [www.baua.de/DE/Angebote/Rechtstexte-und-Technische-Regeln/Regelwerk/AR-CoV-2/AR-CoV-2.html](http://www.baua.de/DE/Angebote/Rechtstexte-und-Technische-Regeln/Regelwerk/AR-CoV-2/AR-CoV-2.html)

# Des scénarios pour la numérisation de la normalisation et des normes

Afin de faciliter la transformation numérique, l'Institut allemand de normalisation (DIN) et la Commission allemande pour l'électrotechnique, l'électronique et les technologies de l'information (DKE) ont lancé en Allemagne l'Initiative Digitale Standards (IDiS).

Dans le domaine de la normalisation, le papier a quasiment disparu et les fichiers PDF orientés pages, tout comme les documents monolithiques en langage naturel, doivent, eux aussi, être progressivement remplacés par des solutions automatisables composées de petites unités d'information. Pour répondre à des exigences de plus en plus nombreuses dans des délais de plus en plus courts, il faut intensifier l'automatisation de quatre phases du processus à valeur ajoutée dans le travail de normalisation (fig. 1).

Dans son livre blanc décrivant des scénarios de la numérisation de la normalisation et des normes<sup>1</sup>, l'Initiative Digitale Standards (IDiS) apporte les premières pistes de solution sur la manière dont la transition peut se faire progressivement : au moyen de **SMART Standards**, c'est-à-dire de normes dont les contenus seront utilisables, lisibles, et transférables par des machines [Standard – Machines – Applicable – Readable – Transferable]. Les activités s'orientent sur le « SMART Standard Utility Model », qui définit les étapes et les degrés de maturité de la numérisation en plusieurs niveaux :

Niveau 0	ne peut pas être traité par une machine (exemple : le papier)
Niveau 1	document numérique visualisable par une machine (Word, PDF)
Niveau 2	document lisible par une machine, dont la structure ou certains contenus fragmentés peuvent être lus par une machine, le contenu et la présentation étant séparés (XML)
Niveau 3	contenus lisibles par une machine ; les unités d'information fragmentées sont clairement identifiées, les relations entre elles sont saisies, et elles peuvent être traitées automatiquement et partiellement exécutées automatiquement
Niveau 4	contenus interprétables par une machine, dont les éléments sont enrichis de manière telle qu'ils sont directement exécutables par une machine et que des processus complexes peuvent être automatisés

Le livre blanc permet de jeter déjà un regard sur le Niveau 5, un niveau visionnaire consacré à l'influence croissante de l'apprentissage automatique.

L'IDiS est actuellement structuré en trois groupes de travail. Le premier groupe travaille sur une compréhension commune de la vision des SMART Standards. Le deuxième groupe spécifie les premiers projets pilotes, afin de mettre en évidence l'utilité des SMART Standards, d'acquérir de l'expérience et d'investir de nouveaux champs d'application. Le troisième groupe reflète les activités (internationales) sur le sujet, et coordonne les activités externes et internes. Il est le premier point de contact pour les experts allemands opérant à l'échelle internationale.

## Des exemples de projets et d'applications

Le projet **Formules** vise à répondre à la demande en formules provenant de normes. Pour pouvoir être ensuite évaluées, visualisées ou calculées par des machines, ces formules doivent être fournies dans différents formats standard sur la base des contenus codés en XML. Il s'agit là de scénarios qui favorisent également la sécurité au travail, les exigences pertinentes étant en effet souvent formulées sous forme de formules. On pense par exemple au calcul automatique de la distance minimale requise pour un dispositif de protection sans contact, sur la base d'une formule contenue dans la norme EN ISO 13855<sup>2</sup>, ou au calcul de la température maximum de contact



Fig. 1 : Les phases du processus à valeur ajoutée

selon la norme EN ISO 13732-1<sup>3</sup> pour prévenir les brûlures de la peau lors du contact avec différents matériaux et types de surfaces chauds.

**Contrôle de conformité lors du développement de produits :** les formules de calcul et valeurs de tableau sont transmises automatiquement depuis une norme jusqu'au logiciel de traitement, via une interface (Content Usage au niveau 3). Ceci permet, lors de la première phase du développement, de déterminer le niveau d'efficacité d'un moteur électrique par le biais d'un contrôle de conformité basé sur une simulation. Dans la deuxième phase de développement, c'est un contrôle de conformité basé sur des mesures automatisées qui est alors possible, à des fins de comparaison.

Tant pour le fabricant que pour l'exploitant, l'avantage réside dans le fait que le développement du produit est moins coûteux et plus rapide, et que le contrôle de conformité par mesurages est plus efficace, les valeurs actuelles étant en effet reprises directement depuis la norme numérique dans l'appareil de mesure.

### Un regard vers l'avenir

Il faut s'attendre à ce que les étapes décrites se concrétisent davantage et se réalisent en partie durant les années à venir. Ainsi, l'ISO et la CEI élaborent actuellement une structure et des spécifications informatiques uniformes pour la rédaction en ligne (Online Authoring) de contenus, opération lors de laquelle des segments de contenus de différents fournisseurs peuvent être intégrés directement dans la norme numérique. La fig. 2 présente d'autres projets et développements possibles.

### Participer, c'est contribuer à concevoir les choses

Dans le cadre de l'IDiS, on travaille en commun à expérimenter, à concevoir, à informer et à échanger des expériences. Dans le monde entier, nombreux sont les organismes de normalisation qui – parfois chacun de son côté – planchent aussi sur la question des « normes numériques ». Il est donc urgent de mettre en place une coopération coordonnée à l'échelle européenne et internationale. L'IDiS offre une chance de faire valoir les intérêts allemands dans le travail de normalisation européen et international, le DIN et la DKE participant en effet activement aux projets internationaux correspondants du CEN, du CENELEC, de la CEI et de l'ISO. Le DIN et la DKE invitent à participer gratuitement aux travaux de l'IDiS – la plateforme allemande dédiée aux SMART Standards.

*Raymond Puppen (DKE)*

*Andreas Wernicke (DIN)*

<sup>1</sup> Livre blanc de l'IDiS, juin 2021, <https://bit.ly/3vjRbaM>

<sup>2</sup> EN ISO 13855, Sécurité des machines – Positionnement des moyens de protection par rapport à la vitesse d'approche des parties du corps

<sup>3</sup> EN ISO 13732-1, Ergonomie des ambiances thermiques – Méthodes d'évaluation de la réponse humaine au contact avec des surfaces – Partie 1: Surfaces chaudes

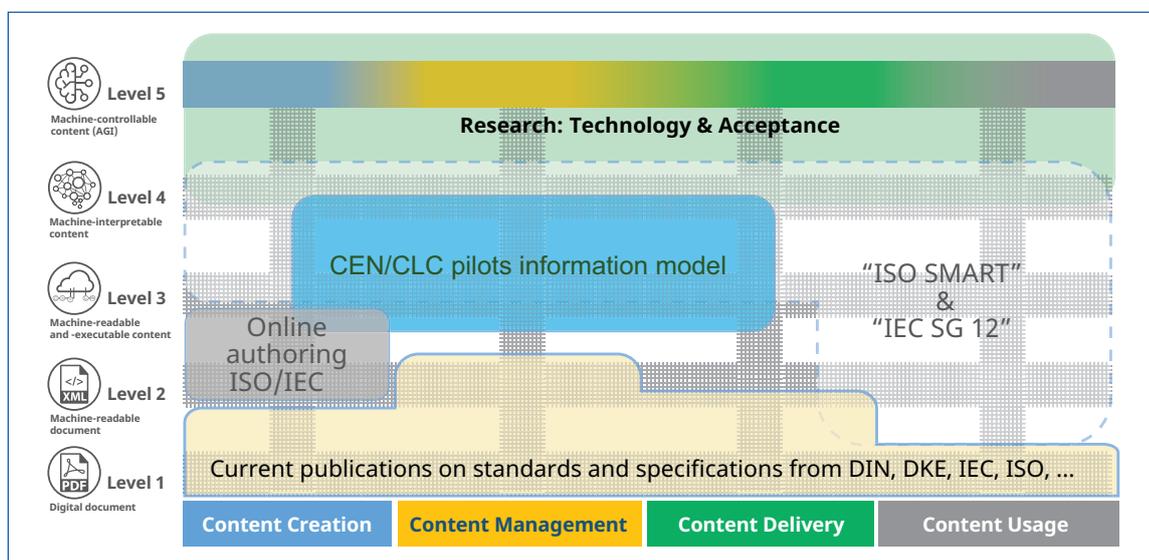


Fig. 2 : Localisation d'activités concernant des solutions existantes et futures

## Trois questions à... Dennis Radtke, député européen (CDU)

**Monsieur Radtke, vous représentez la région de la Ruhr au Parlement européen, vous consacrant corps et âme à cette fonction. Comment réussissez-vous le grand écart entre votre circonscription et les deux sièges du Parlement, Bruxelles et Strasbourg, et quel est l'impact de la pandémie sur votre travail ?**

Ce grand écart entre les réunions des commissions et de mon groupe politique, les séances plénières et les permanences dans ma circonscription implique une coordination très pointue de mon calendrier ! Les députés de la CDU (l'Union chrétienne-démocrate) qui siègent au Parlement européen sont rattachés à différentes régions – les « circonscriptions ». La mienne s'étend dans toute la région de la Ruhr, de Duisbourg jusqu'à Hamm. Parallèlement, je m'occupe aussi des circonscriptions et villes de Bielefeld, de Gütersloh et de Wuppertal. S'ajoutent les déplacements entre la région de la Ruhr, Bruxelles, Strasbourg et Berlin. Comme vous pouvez le constater, je suis souvent « par monts et par vaux ». Pendant les semaines de session

plénière, je pars généralement le lundi à Bruxelles ou à Strasbourg et je rentre chez moi le jeudi soir. Je mets à profit le jeudi soir, le vendredi et le samedi pour des événements dans ma circonscription, auxquels je me consacre aussi durant les semaines sans réunions. Du fait de la pandémie, de nombreux événements se déroulent sous forme numérique. Ce qui me manque alors le plus, c'est le contact direct et constant avec la population de ma circonscription.

**Au sein de votre groupe, vous siégez à la Commission de l'emploi et des affaires sociales, qui est notamment en charge du domaine de la santé et de la sécurité au travail. Quelles sont les questions et mesures actuellement à l'ordre du jour ?**

Les domaines dont a la charge la Commission de l'emploi et des affaires sociales sont très diversifiés. Tous les cinq ans, la Commission européenne évalue la mise en œuvre pratique du cadre juridique de la législation sur la SST. Cette évaluation doit de nouveau avoir lieu très prochainement.

Les traités de l'UE confèrent à la Commission européenne le pouvoir de légiférer dans le domaine de la SST, afin d'épauler et de compléter les États membres. La collection de standards minimums ainsi édictée constitue un cadre européen commun pour les différents États membres, qui peuvent par ailleurs adopter d'autres mesures supplémentaires plus strictes. Nous attendons par exemple, avant la fin de la législature, une proposition de loi de la Commission portant sur la protection des travailleurs contre l'amiante. En outre, nous avons, dans un rapport, demandé aux partenaires sociaux d'élaborer dans les années à venir une solution sur le droit à la déconnexion, surtout en cas de télétravail. Si aucun accord satisfaisant n'est trouvé, ce sera alors à la Commission européenne d'intervenir.

**Parmi les questions importantes pour la KAN, nombreuses sont celles qui sont traitées sous la responsabilité de la Commission du marché intérieur. C'est le cas notamment de la révision de la directive Machines. À quoi ressemble le travail au sein des commissions du Parlement européen ?**

Le travail entre les commissions et les groupes politiques ne ressemble pas à celui que l'on connaît dans les parlements des Länder ou au Bundestag. Il n'y a en effet au sein du Parlement européen pas de coalition gouvernementale commune dont la structure se retrouverait dans la Commission européenne. Il n'existe par ailleurs pas de catalogue fixant directement les compétences et prescrivant quelles directives doivent être traitées exclusivement dans telle ou telle commission. Nombreux sont les sujets qui sont traités par plusieurs commissions. Les différents groupes politiques, auxquels appartiennent tous les députés d'une même famille politique, élaborent une « ligne commune » pour leur groupe. C'est cette ligne qui est alors suivie dans les réunions suivantes des commissions.

**Monsieur Radtke, nous vous remercions de nous avoir consacré un peu de votre temps !**



Dennis Radtke

- né en 1979 à Wattenscheid
- agent technico-commercial et secrétaire syndical
- vice-président fédéral de l'Association des salariés chrétiens-démocrates d'Allemagne (CDA)
- membre du Parlement européen depuis 2017
- porte-parole du groupe PPE pour la politique de l'emploi et la politique sociale, membre de la commission Industrie, recherche et énergie.

On trouvera ici le curriculum vitae complet de Dennis Radtke : [www.europarl.europa.eu/meps/fr/188945/DENNIS\\_RADTKE/cv](http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/188945/DENNIS_RADTKE/cv)

# Small Business Standards – Défendre les intérêts des PME dans le processus de normalisation

Small Business Standards (SBS) est une organisation européenne qui défend les intérêts des petites et moyennes entreprises (PME) dans la normalisation. Sa Secrétaire générale, Maitane Olabarria Uzquiano, explique comment SBS peut aider les PME, et à quels défis celles-ci sont confrontées.

## Comment SBS peut-il, concrètement, venir en aide aux PME ?

Étant reconnue officiellement selon l'Annexe III du règlement de l'UE sur la normalisation, SBS peut accéder plus facilement aux travaux techniques et aux organes directeurs des organismes européens de normalisation. Les PME, et surtout les micro-entreprises, sont encore sous-représentées dans les processus de normalisation. De ce fait, il arrive que les normes ne répondent pas à leurs besoins spécifiques, voire leur imposent des contraintes disproportionnées. En déléguant des experts issus de PME dans les comités de normalisation et les groupes de travail concernés, nous nous efforçons de faire en sorte que les normes répondent mieux aux besoins des PME. Pour 2022, nous prévoyons de déléguer 67 experts dans plus de 75 comités techniques. Notre présence au sein des organes directeurs et politiques des organismes européens de normalisation nous permet en outre d'influer sur leurs règles et leurs stratégies, le but étant de faciliter une participation efficace des PME à leur travail.

Le fait d'être reconnu en vertu du règlement nous permet en outre, au niveau de l'UE, de participer au Comité « Normes » en qualité d'observateurs et d'y faire entendre le point de vue des PME dans la discussion sur les mandats de normalisation et sur les mesures politiques en matière de normalisation.

Une grande partie de notre travail consiste à sensibiliser les PME et leurs associations aux enjeux de la normalisation, à les conseiller sur les possibilités de s'impliquer, et à les informer sur les avancées de la normalisation.

## Les sujets auxquels se consacre SBS sont tout aussi divers que les PME.

### Quelles ont été les principales questions traitées ces derniers mois ?

C'est précisément l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés chez SBS : les PME opèrent dans la quasi-totalité des secteurs économiques,

et, en même temps, le nombre des normes élaborées ou révisées chaque année ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi, nous avons lancé une étude<sup>1</sup> dont le but était de déterminer quels domaines de la normalisation sont déterminants pour les PME. Il en ressort clairement que, pour les PME européennes, les questions liées à la transformation numérique et à la durabilité figurent parmi les dix principaux sujets de la normalisation. SBS s'était déjà penchée plus intensément sur ces sujets l'année dernière. À l'avenir, SBS se consacrera encore davantage à la normalisation horizontale, notamment dans les domaines des systèmes de management, de l'économie circulaire et de l'économie orientée données. Dans certaines branches, les normes horizontales peuvent avoir des effets indésirables pour les PME si elles ne font pas l'objet d'un suivi constant.

### L'UE considère de plus en plus la normalisation comme un instrument politique. Quels seront les futurs défis pour votre travail au niveau international ?

L'implication de toutes les parties prenantes est un principe fondamental du système européen de normalisation. Les conditions de participation à l'élaboration de normes internationales sont différentes, en particulier pour ce qui est de l'accès pour les organisations visées à l'Annexe III. Par exemple, pour avoir accès aux documents de l'ISO et de la CEI et pouvoir participer à part entière aux réunions de leurs comités techniques et groupes de travail, il faut préalablement conclure un accord de liaison. Or, cette procédure prend plusieurs mois, ce qui peut éventuellement empêcher SBS de participer à des phases importantes de l'élaboration de normes. De plus, les organisations visées à l'Annexe III ne peuvent pas participer au travail des bureaux de gestion technique de l'ISO et de la CEI. Il est alors plus difficile d'obtenir des informations sur les avancées en matière de normalisation.

Le manque de ressources est un autre obstacle majeur, une participation à la normalisation internationale s'avérant en effet plus difficile qu'à l'échelle nationale ou communautaire. Si l'UE veut accroître son influence dans la normalisation internationale, elle doit alors mettre à disposition les ressources nécessaires et prendre des mesures concrètes pour permettre aux PME d'y avoir accès et d'y participer plus facilement. Dans ce contexte, SBS salue la stratégie en matière de normalisation récemment adoptée par l'UE, dans laquelle celle-ci reconnaît la nécessité d'améliorer la participation des PME, et ce au niveau national, européen et international. Il s'agit là d'un net pas en avant, et aussi du résultat des efforts déployés ces dernières années par SBS.

### Quelles ont été les retombées du travail de SBS à ce jour, et quels sont vos objectifs pour l'avenir ?

Le travail de nos experts a débouché sur des normes plus adaptées aux PME. Nous avons en outre développé des instruments, comme par exemple notre test de compatibilité avec les PME<sup>2</sup>, qui s'adresse aux rédacteurs de normes.

L'un de nos objectifs pour l'avenir est de renforcer la coopération avec l'ISO et la CEI, de manière à encourager encore davantage la participation des PME à la normalisation internationale. Un autre point important est l'élaboration de mécanismes efficaces nous permettant d'identifier les questions et avancées pertinentes dans la normalisation. Et enfin, nous suivrons de près la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de normalisation, ainsi que la révision annoncée du règlement sur la normalisation européenne, dans le but de garantir que les besoins des PME seront pleinement pris en compte.

### Merci et bonne chance aux PME !

<sup>1</sup> <https://bit.ly/313s4vC>

<sup>2</sup> [www.sbs-sme.eu/sme-compatibility-test-standards](http://www.sbs-sme.eu/sme-compatibility-test-standards)

# La rencontre de l'intelligence artificielle et de la SST

EUROSHNET, le réseau de préventeurs, invite à la 7e conférence sur la normalisation, les essais et la certification, qui aura lieu à Paris le 20 octobre 2022.

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus présente dans les entreprises et dans leurs produits et services, ce qui, sans aucun doute, aura aussi un fort impact sur les processus et conditions de travail. C'est pourquoi EUROSHNET, le réseau européen de préventeurs dans les domaines de la normalisation, des essais et de la certification, consacre entièrement sa 7e conférence européenne à l'intelligence artificielle.

Des experts issus de la recherche et de la pratique donneront un aperçu de ce qu'on entend exactement par « intelligence artificielle », et des domaines dans lesquels elle est déjà utilisée – ou le sera à l'avenir – dans le monde du travail. L'utilisation de l'IA en interaction ou en collaboration avec l'individu soulève des questions fondamentales. Est-ce acceptable, en termes d'éthique et de sécurité, de laisser l'IA prendre des décisions dans la production et dans l'organisation et le déroulement du travail ? À qui incombe la responsabilité juridique ? Comment peut-on contrôler la fiabilité technique ? Pour répondre à ces questions et mettre en place un système d'IA dans le monde du travail, efficacement et en toute sécurité, il est donc important de connaître et d'évaluer les changements qu'il est susceptible d'induire dans les process, ainsi que les chances et risques qui en découlent pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'utilisation de l'intelligence artificielle a également un impact sur les lois, les règles et les procédures. Comment les réglementations peuvent-elles évoluer ? Une représentante de la Commission européenne fera le point sur l'élaboration d'un règlement européen sur l'intelligence artificielle. Constituant un instrument efficace de réglementation, les normes harmonisées jouent un rôle central dans la concrétisation des nouvelles exigences. À quels défis la normalisation est-elle confrontée ? À quels essais les systèmes d'IA sont-ils soumis, et quels essais supplémentaires sont éventuellement requis pour obtenir une certification ? Et quel est le rapport avec la sécurité et la santé au travail ? Autant de questions dont discuteront dans le cadre d'une table ronde des représentants du monde de la normalisation et de la réglementation, ainsi que des partenaires sociaux.

Venez discuter à Paris avec des experts en matière de SST, de normalisation et de législation, sur les changements, les défis et les opportunités dont s'accom-



Conférence EUROSHNET 2015 à Séville

pagne l'évolution actuelle. Pour les préventeurs, il est important de participer à la discussion concernant une compréhension commune de l'intelligence artificielle et des différentes technologies que l'on peut regrouper sous ce terme, et d'identifier les secteurs concernés.

Une réception au Musée du vin le soir du 19 octobre, ainsi qu'une exposition de posters qui aura lieu en parallèle de la conférence en complètent le programme et donneront aux participants l'occasion d'élargir leur réseau personnel.

*Sonja Miesner  
miesner@kan.de*

 [www.twitter.com/  
EUROSHNET](https://www.twitter.com/EUROSHNET)

 [www.linkedin.com/  
groups/6949690](https://www.linkedin.com/groups/6949690)



## Une nouvelle stratégie de l'UE en matière de normalisation

Le 2 février 2022, la Commission européenne a publié sa nouvelle stratégie en matière de normalisation, sous le titre « Définir des normes mondiales à l'appui d'un marché unique européen résilient, vert et numérique ».

Elle se compose de quatre documents associés :

- La communication politique de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions
- Une proposition de modification du règlement (UE) 1025/2012 sur la normalisation
- Un rapport sur la mise en œuvre du règlement (UE) 1025/2012
- Le programme de travail annuel de l'Union en matière de normalisation européenne

La stratégie se concentre avant tout sur la concurrence des centres de pouvoir géopolitique mondiaux que sont l'UE, la Chine et les États-Unis, ainsi que sur le souhait d'une normalisation plus agile et plus souple capable de mieux répondre au rythme plus soutenu de l'innovation, sans compromis quant à la qualité. L'objectif est aussi de sensibiliser davantage les décideurs à l'importance stratégique de la normalisation pour l'UE.

Durant l'été 2021, la KAN avait fait parvenir à la Commission européenne sa réaction à la Feuille de route de celle-ci sur la stratégie en matière de normalisation. Reste maintenant à examiner dans quelle mesure ces suggestions ont été prises en compte par la Commission.

Communication de la Commission en allemand, en anglais et en français : <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/48598>

Réaction de la KAN à la feuille de route sur la stratégie en matière de normalisation (en anglais) : <https://bit.ly/364EeXC>

## Un nouveau concept du CEN et CENELEC en matière d'adhésion

Suite au Brexit, l'organisme britannique de normalisation (BSI) ne remplissait plus les conditions requises jusqu'à présent pour une adhésion au CEN et au CENELEC. Ces deux organismes européens de normalisation ont saisi cette occasion pour revoir leur concept en matière d'adhésion. Le CEN et le CENELEC distinguent désormais trois types de membres :

- Membre de type bleu : un organisme de normalisation dans un pays membre de l'Espace économique européen (EEE)
- Membre de type rouge : un organisme de normalisation dans un pays qui n'est pas membre de l'EEE, mais qui est soit membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), soit candidat reconnu pour devenir membre de l'UE
- Membre de type jaune : un organisme de normalisation dans un pays qui a signé un accord avec l'UE, et qui démontre une convergence ou une compatibilité réglementaire avec les règlements essentiels qui régissent le Marché unique.

Ceci n'a aucune incidence sur le travail de normalisation : quel que soit le type auquel ils appartiennent, tous les membres peuvent participer au travail de normalisation et assumer le secrétariat de comités techniques, et ont le droit de vote. BSI reste membre du CEN et du CENELEC et continuera, comme par le passé, à intégrer les normes européennes dans sa collection normative nationale. En sa qualité de membre de type jaune, le BSI perd toutefois son siège permanent au Conseil d'administration du CEN.

Pour en savoir plus sur la politique de normalisation du BSI : <https://bit.ly/3MuMJvS>

## Approfondir la réflexion sur le travail de normalisation concernant la SST

En collaboration avec l'Institut pour la santé au travail de la DGUV (IAG), la KAN a élaboré un séminaire de perfectionnement sur le travail de normalisation dans le domaine de la SST.

Vous connaissez bien les principes fondamentaux du travail de normalisation et souhaitez élargir vos compétences ? Dans ce séminaire, vous rencontrerez d'autres experts expérimentés en matière de normalisation, avec lesquels vous pourrez réfléchir sur les stratégies à mettre en œuvre pour optimiser encore votre contribution au travail de normalisation. Vous échangerez avec eux vos expériences sur le processus de normalisation et sur les possibilités de l'influencer, et recevrez des informations actuelles dans le domaine de la normalisation.

Le séminaire (en allemand) s'articule en plusieurs phases : préparation, réunion de lancement en ligne, phase d'auto-apprentissage, séminaire en présentiel à l'IAG de Dresde, et suivi. Il s'étendra sur la période comprise entre le 21 novembre 2022 (lancement) et le 27 janvier 2023 (suivi).

Inscriptions : [https://asp.veda.net/webgate\\_dguv\\_prod](https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod) (événement n° 700139)

## Publications

### ExamAI – test et audit de l'intelligence artificielle

Le rapport final résume les principaux résultats de la recherche menée dans le cadre du projet de consortium interdisciplinaire « ExamAI ». Dirigé par la Gesellschaft für Informatik e.V., celui-ci s'est penché, de mars 2020 à novembre 2021, sur le sujet de l'intelligence artificielle dans les domaines d'application de la coopération homme-machine dans la production industrielle et des systèmes d'IA dans la gestion du personnel et des talents et dans le recrutement. La situation, du point de vue technique, normatif et juridique, ainsi que les problèmes qui y sont liés et les pistes de solution, sont présentés de manière très compétente et conviviale. Les auteurs évoquent aussi un changement de mentalité probablement nécessaire concernant la manière d'aborder la preuve de sécurité. Le rapport contient en outre des lectures recommandées pour approfondir tel ou tel aspect.

Texte intégral du rapport (en allemand) : <https://bit.ly/3pKHmYL>

# Agenda



24.03.22 » Online

Kolloquium

**30. Dresdner Arbeitsschutz-Kolloquium**

Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin  
[www.baua.de/DE/Angebote/Veranstaltungen/Termine/2022/03.24-Dresdner-Arbeitsschutzkolloquium.html](http://www.baua.de/DE/Angebote/Veranstaltungen/Termine/2022/03.24-Dresdner-Arbeitsschutzkolloquium.html)

05.04.22 » Online

Les débats d'EUROGIP / EUROGIP Discussions

**Protecting health and safety at work in a changing world**

EUROGIP

<https://eurogip.fr/en/debate>

04.-06.05.22 » Urbino (It) / Online

Conference

**Health and Safety at Work International Festival**

Rubes Triva Foundation/INAIL

[www.festivalsalutesicurezzaalavoro.it/en/](http://www.festivalsalutesicurezzaalavoro.it/en/)

11.-13.05.22 » Online

Conference

**Vision Zero Summit Japan 2022**

ORP International Foundation

<https://japan.visionzerosummits.com/japan-2022>

13.-15.06.22 » Online

International conference

**Well-being at work in hectic times**

CIOP-PIB / PEROSH

<http://waw2022.pl>

14.-17.06.22 » Strasbourg (F)

Kongress

**Congrès national de médecine et santé au travail**

INRS

[www.inrs.fr/footer/agenda/congres-national-medecine-sante-travail.html](http://www.inrs.fr/footer/agenda/congres-national-medecine-sante-travail.html)

23.-24.06.2022 » Wien/Vienna

Conference EU|SAFETY 2022

**Safety in a digitalized and fast-changing world. How smart will injury prevention get?**

EuroSafe / KFV

[www.eu-safety2022.com](http://www.eu-safety2022.com)

26.06.-01.07.22 » Online

Conference

**Human-Computer Interaction International 2022**

HCI

<https://2022.hci.international>

13.-15.07.22 » Dresden

Seminar

**Maschinensicherheit und Produkthaftung**

IAG

[https://asp.veda.net/webgate\\_dguv\\_prod](https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod) 🔗 700012

27.-29.07.22 » Online

Seminar

**Grundlagen der Normungsarbeit im Arbeitsschutz**

IAG/KAN

[https://asp.veda.net/webgate\\_dguv\\_prod](https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod) 🔗 700044

22.-23.09.2022 » Chemnitz/Leipzig

GfA-Herbstkonferenz 2022

**Quo vadis, Homo Sapiens Digitalis? – Der Mensch in der digitalisierten Arbeitswelt**

Gesellschaft für Arbeitswissenschaft (GfA)

[www.gesellschaft-fuer-arbeitswissenschaft.de/veranstaltungen\\_herbstkonferenzen-gesellschaft-fuer-arbeitswissenschaft-gfa.htm](http://www.gesellschaft-fuer-arbeitswissenschaft.de/veranstaltungen_herbstkonferenzen-gesellschaft-fuer-arbeitswissenschaft-gfa.htm)

06.09.22 » Bremen

Kongress

**Kongress für betrieblichen Arbeits- und Gesundheitsschutz**

LAK Niedersachsen

[www.lak-nds.net/index.html](http://www.lak-nds.net/index.html)

## Commande

[www.kan.de/en](http://www.kan.de/en) » Publications » Order here (free of charge)



Gefördert durch:



aufgrund eines Beschlusses  
des Deutschen Bundestages

Impressum

Éditeur

Verein zur Förderung der Arbeitssicherheit in Europa e.V. (VFA)  
avec le soutien financier du Ministère fédéral allemand du  
Travail et des Affaires sociales

Rédaction

Commission pour la sécurité et santé au travail et la  
normalisation (KAN), Secrétariat  
Sonja Miesner, Michael Robert  
Tel. +49 2241 231 3450 · [www.kan.de](http://www.kan.de) · [info@kan.de](mailto:info@kan.de)

Responsable

Angela Janowitz, Alte Heerstr. 111, D – 53757 Sankt Augustin

Traduction

Odile Brogden

Publication

parution trimestrielle

ISSN: 2702-4024 (Print) · 2702-4032 (Online)